

---

**Compte rendu du Conseil Municipal du 04 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

**Membres du Conseil :** Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Isabelle DISSAUX, Jérôme BOURGY, Anita WARHEM, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON.

**Présent :** Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Annie LUNG, Marie-Line BRIEF, Isabelle GYLBERT, Anita WARHEM, Stéphane ACHTE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Julien MARTEL

**Absent excusé :** Antoine LECLERCQ (donne pouvoir à Alain LECLERCQ), Jérôme BOURGY (donne pouvoir à Julien MARTEL),

**Absent :** Cédric LERNON, Vanessa HAUDIQUET

**Secrétaire de séance :** Anita WARHEM

1) **Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

- **Commentaire :** RAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

2) **Délibération 2026-01 : Convention ALSH**

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec l'association RCLV pour l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) destinés aux enfants scolarisés durant l'année 2026, pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

L'association assurera l'organisation pédagogique du dispositif, le recrutement et la gestion du personnel d'animation ainsi que le personnel nécessaire au fonctionnement du centre. Elle s'engage également à respecter la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs et à fournir les justificatifs administratifs et financiers nécessaires au suivi de l'action.

La commune, pour sa part, mettra à disposition gratuitement les locaux nécessaires au fonctionnement du centre et participera financièrement au service sur la base du budget prévisionnel validé. Elle devra également transmettre les documents relatifs à la sécurité des bâtiments utilisés (procès-verbaux de commission de sécurité ou attestation de conformité), ainsi que les informations concernant les personnels communaux susceptibles d'intervenir dans les locaux.

- Le coût estimatif du service est fixé par enfant et par jour selon les périodes :
- 36,89 € pour les vacances d'hiver 2026
- 40,77 € pour les vacances de printemps 2026
- 40,77 € pour les vacances d'automne 2026

- 31,63 € pour la session de juillet 2026
- 34,11 € pour la session d'août 2026.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026. Elle pourra être renouvelée par avenant dans la limite prévue par la réglementation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

### 3) Délibération 2026-02 : Demande de subvention tracteurs en Weppes

L'association « Les Tracteurs en Weppes » a sollicité une subvention auprès de la commune dans le cadre de l'organisation d'une manifestation prévue les 18 et 19 avril 2026. Cet événement de printemps participe à l'animation et au dynamisme du territoire.

Il est précisé que cette demande constitue une première sollicitation auprès de la commune et qu'aucun montant n'a été indiqué dans le dossier. Il est également mentionné que certaines communes environnantes soutiennent cette manifestation à hauteur d'environ 400 €.

Monsieur Achte s'interroge sur les raisons de cette première demande cette année. Monsieur le Maire indique que la manifestation prend de l'ampleur et qu'une partie des animations se déroulera désormais au sein du village.

Madame De vrieze propose l'attribution d'une subvention de 200 €. Monsieur Achte souligne qu'il dispose de peu d'informations concernant la comptabilité de l'association et souhaite qu'un retour soit effectué à ce sujet. Madame Kroll prend note de cette demande.

Monsieur le Maire propose finalement d'accorder une subvention de 200 € pour soutenir l'organisation de cet événement.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

### 4) Délibération 2026-03 : Contrat de Maintenance Desautel

Arrivée de Stéphanie LESCROART à 19h09

Monsieur le Maire précise qu'il existe une volonté et une nécessité de procéder à une mise à jour globale des contrats de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux. Un travail de recensement et de remise à plat est actuellement en cours afin d'instaurer un suivi et de s'assurer que l'ensemble des équipements fait l'objet d'un entretien conforme et actualisé.

Dans ce sens, afin d'assurer la maintenance réglementaire des systèmes d'alarme incendie, la commune doit conclure plusieurs contrats pour différents bâtiments communaux (mairie, école, salles communales, église, médiathèque, etc.).

La société **Desautel** a transmis des propositions pour un montant de **313,24 € par bâtiment**, sauf pour l'espace culturel où le montant s'élève à **717,71 €**, soit un **total annuel de 2 596,15 €**.

Madame Annie Lung demande des précisions concernant le bâtiment de la Poste. Il est indiqué qu'il conviendra de se rapprocher de la société Desautel à ce sujet. Il semblerait en effet que la commune ne perçoive qu'un loyer pour ce bâtiment.

Monsieur Houriez demande si le plan d'évacuation de l'espace culturel a été réalisé. Monsieur le Maire indique que celui-ci est actuellement en cours de réalisation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de ces contrats.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

5) **Délibération 2026-04 : Embauche Contrat saisonnier**

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique durant la période estivale, Monsieur le Maire souhaite le recrutement d'un agent contractuel parmi les jeunes d'Aubers.

Ce recrutement répond à un besoin ponctuel de renfort, notamment pour assurer la continuité des missions techniques pendant les congés d'été.

Trois candidatures ont été reçues :

- **Élie Lefebvre**, disponible du 6 juillet au 24 juillet 2026, avec une possibilité d'extension sur les deux dernières semaines de juillet (à confirmer).
- **Noah Forestier**, disponible du 6 juillet au 31 juillet 2026. Aucune disponibilité n'a été précisée concernant les vacances de printemps.
- **Noé Leveugle**, disponible du 6 juillet au 31 juillet 2026, et éventuellement aux vacances d'avril.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

6) **Délibération 2026-05 : Subvention Foulée des Weppes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association **Foulées des Weppes**, dans le cadre de l'organisation de sa manifestation sportive annuelle.

Il est rappelé qu'en **2024 et en 2025**, une subvention d'un montant de **1 500 €** a été attribuée à l'association chaque année.

Il est précisé que l'édition 2026 de la manifestation se déroulera sur la commune de Fromelles et que, pour cette année, l'association sollicite une subvention d'un montant de 1 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer, au titre de l'année 2026, une subvention d'un montant de 1 250 €.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

7) **Délibération 2026-06 : Création de poste**

Patrick Coustenoble arrivé 19H20

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame \*\*\*\*\*, actuellement adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie C), a obtenu le concours de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie B).

Souhaitant faire valoir la réussite à ce concours et être nommée sur la commune, il est précisé qu'aucun poste correspondant à ce grade n'existe actuellement dans le tableau des effectifs.

Afin de permettre sa nomination, Monsieur le Maire propose :

- de créer un poste au grade de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie B) à temps complet ;
- de procéder à la déclaration et à la publication de ce poste sur la bourse de l'emploi ;
- de maintenir le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie C) pendant la durée de la période de stage, afin de sécuriser la situation administrative de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à partir du 11/04/2026;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la déclaration et à la publication du poste ;
- de maintenir temporairement le poste de catégorie C durant la période de stage.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

8) **Délibération 2025-07 : Subvention Alloeu terre de bataille**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Alloeu Terre de Bataille, dans le cadre de ses actions et manifestations.

Il est rappelé qu'en 2024 et en 2025, une subvention d'un montant de 100 € a été attribuée à l'association chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer, au titre de l'année 2026, une subvention d'un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**9) Délibération 2026-08 : Attribution d'une subvention – Weppes Natation**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Weppes natation, dans le cadre de ses actions et manifestations.

Il est rappelé qu'en 2024 et en 2025, une subvention d'un montant de 300 € a été attribuée à l'association chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer, au titre de l'année 2026, une subvention d'un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré,

- Vote / remarques : Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

**Questions diverses :**

- **Bureau de Vote**

Monsieur Haultcoeur prend la parole afin de présenter le tableau de présence du bureau de vote ainsi que la répartition des rôles de chacun pour la tenue du scrutin.

Aucune remarque ni question n'est formulée à l'issue de cette présentation.

<b><u>MUNICIPALES 15 MARS 2026</u></b>				
-	<b><u>BUREAU 1</u></b>	-	<b><u>BUREAU 2</u></b>	
-	<b><u>Alain LECLERCO</u></b>	<b><u>Président de bureau</u></b>	<b><u>Jean-Paul HAULTCOEUR</u></b>	<b><u>Président de bureau</u></b>
<b><u>8h00</u></b> <b><u>10h30</u></b>	<b><u>MARTEL JULIEN</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>	<b><u>COUSTENOBLE PATRICK</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>
	<b><u>LECLERCO ANTOINE/LECLERCO ALAIN</u></b>	-	<b><u>SAHRAOUI SORAYA</u></b>	-
	<b><u>PERCHE JOSEPH</u></b>	-	<b><u>PERCHE MARIE-CHARLOTTE</u></b>	-
<b><u>10h30</u></b> <b><u>13h00</u></b>	<b><u>DISSAUX ISABELLE</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>	<b><u>DE VRIEZE DANIELLE</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>
	<b><u>LECLERCO BRIGITTE</u></b>	-	<b><u>BANDERET CHRISTOPHE</u></b>	-
	<b><u>DELANNOY JULIETTE</u></b>	-	<b><u>GYLBERT ISABELLE</u></b>	-
<b><u>13h00</u></b> <b><u>15h30</u></b>	<b><u>LESCROART STEPHANIE</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>	<b><u>ACHTE STEPHANE</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>
	<b><u>CENSE OLIVIER</u></b>	-	<b><u>HAULTCOEUR JEAN-PAUL</u></b>	-
	<b><u>HAECK NATHALIE</u></b>	-	<b><u>DEDOURS S</u></b>	-
<b><u>15h30</u></b> <b><u>18h00</u></b>	<b><u>KROLL VERONIQUE</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>	<b><u>HOURIEZ ERIC</u></b>	<b><u>assesseur</u></b>
	<b><u>TARIDE KIPFER ELIZABETH</u></b>	-	<b><u>DOULIN NICOLAS</u></b>	-
	<b><u>VERMON ERIC</u></b>	-	<b><u>BUCQUET JEAN</u></b>	-

- **Recrutement au service Technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la publication d'une vacance de poste au sein du service technique. Il rappelle qu'un agent a quitté la collectivité en septembre 2025.

Avec l'arrivée des beaux jours et l'augmentation des travaux liés aux espaces verts, un renfort apparaît nécessaire. De plus, la commune assure désormais l'entretien des espaces verts du quartier du Roselier.

La procédure de publication du poste est actuellement en cours

- **Astreinte**

Afin d'assurer la continuité du service public sur la commune d'Aubers, il est proposé de mettre en place une astreinte d'exploitation pour le service technique.

Cette astreinte correspond à une période durant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente de l'employeur, doit demeurer à son domicile ou à proximité afin de pouvoir intervenir si nécessaire. Le temps d'intervention est alors considéré comme du temps de travail effectif.

Le dispositif fonctionnerait par roulement entre Michel, Miguel et le futur troisième agent recruté. Jean-Paul serait exclu du dispositif en raison de souci de santé.

La mise en place nécessite :

- la saisine préalable du Comité Social Territorial (CST) pour avis (séance prévue en mai 2026),
- puis une délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne quelques informations sur le montant de l'astreinte.

Certains points restent à définir.

- **Information piste cyclable**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a participé à une réunion des maires organisée par la Métropole Européenne de Lille concernant le projet de piste cyclable.

Il est indiqué que la piste ne sera finalement pas continue depuis Fromelles. Elle redémarrera depuis Aubers en direction du rond-point du Moulin vers Illies. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2026.

Monsieur le Maire a également demandé à la MEL de prendre en compte la question des fossés dans le cadre de ce projet.

Un débat s'engage par ailleurs sur la possibilité d'ouvrir la piste cyclable vers le quartier du Roselier.

- **Requalification du contour de l'église**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le démarrage de certains travaux est envisagé **en septembre 2026, après la ducasse**.

Concernant le quartier du Roselier, une demande a été adressée à la **Métropole Européenne de Lille** pour la création d'un parking au niveau de la ferme du Roselier. La commune est actuellement dans l'attente d'un retour du service mobilité de la MEL, notamment après les élections, concernant l'éventuelle attribution d'une subvention.

- **Chaudière de l'école**

Monsieur Martel informe le Conseil municipal que la **chaudière de l'école**, âgée de **18 ans**, est actuellement en panne. Un devis a été présenté. Il apparaît que la réparation ne serait pas la solution la plus pertinente et qu'un **remplacement de l'équipement** serait préférable.

Dans une logique de **transition énergétique**, il est envisagé de remplacer la chaudière par un équipement compatible avec un autre mode de chauffage à l'avenir, notamment une **pompe à chaleur**. Les devis et les coûts restent à étudier mais la société MPCC propose un devis de 7960,18 € HT.

Il est rappelé que cette opération pourrait s'inscrire dans les **restes à réaliser 2025** concernant le projet de **transition énergétique de l'école**.

- **Achat de décorations de Noël**

Concernant les illuminations de Noël, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de location avec la société Blachère Illumination arrive à son terme.

Il est envisagé d'inscrire au budget 2026 en section d'investissement l'achat de décorations de Noël. Jusqu'à présent, la commune achetait chaque année certaines décorations dans le cadre du contrat de location, lequel comprenait notamment le rideau lumineux de la mairie ainsi que d'autres éléments décoratifs.

Une étude comparative sera réalisée afin d'évaluer le coût d'un achat par rapport à la poursuite de la location. Nous avons deux devis de Blachère 5127,06 € HT et 2759,70 € HT.

Levée de séance : 20h30

Secrétaire de Séance

Le Maire